



le 9 octobre 2018

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS –
Révision du PLU – site RENAULT
Réunion conjointe des Personnes Publiques Associées du 3 octobre 2018**

Présents :

Mme Bouchette (CCI), MM. David (Adjoint LCSM), Renault (DDT45), Parras (ABF UDAP 45), Devillers (Ateliers 2/3/4),

Mmes Bergeot, Legéard (Orléans Métropole)

MM. Laval, Farion, Mme Prêt, M. Longeville (Saint Jean de la Ruelle)

Excusé : M. le Maire de Saint Jean de la Ruelle

Diffusion:

Participants et autres personnes publiques associées invitées

Ordre du jour :

Examen conjoint par les Personnes Publiques Associées (PPA) et les communes limitrophes du dossier de révision à modalités allégées n°1 du PLU relative au site Renault/TRW, dont le projet a été arrêté et le bilan de la concertation préalable dressé par délibération du Conseil métropolitain du 21 juin 2018.

Collectivités et organismes conviés :

- Préfecture de la Région Centre Val de Loire et du Loiret
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) en tant qu'autorité environnementale
- Direction Départementale des Territoires - présence confirmée par courriel du 21 septembre 2018
- Conseil Régional du Centre Val de Loire - courrier en réponse du 12 juillet 2018 : sans observation
- Conseil Départemental du Loiret
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret - présence confirmée par courriel du 17 septembre 2018
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Loiret – courrier en réponse du 18 juillet 2018 : sans observation
- Chambre d'Agriculture du Loiret
- UDAP du Loiret
- Mission Val de Loire

- Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise
- Commune d'Orléans
- Commune d'Ingré
- Commune de Saran
- Commune de la Chapelle Saint Mesmin
- Commune de Saint Pryvé Saint Mesmin

Introduction par Monsieur Laval

Présentation du projet par Monsieur Devillers – Cabinet Ateliers 2/3/4 (voir support joint).

Décisions prises/ Suite à donner :

N° du point	Thèmes évoqués	Avis/réponse	Actions à mener	Acteur(s)-trice(s)
1- Circulation	CT : accès par la rue de Maison Rouge avec carrefour à feux /avenue Georges Clémenceau Place Paul Bert / débouché tangentielle : idée d'une place plus urbaine avec pacification de la tangentielle	Perennité à discuter avec les riverains		
2- Hauteur des futures constructions	Principe des cotes NGF à la demande de la DDT	Ne pas interdire la possibilité de proposer plusieurs types de toitures (toitures terrasses, mais également toitures classiques pour conserver l'esprit ligérien)	Préciser la terminologie « acrotère ». Modifier la rédaction du règlement en conséquence.	Ateliers 2/3/4
3- offre commerciale	Localisée au nord du site, sur la place Paul Bert Immeubles alignés sur l'avenue	Commercialité peu importante sur le secteur.		
4- Stationnement	1,25 place/logement (contre 1,5 place initialement)	Prise en charge du « différentiel » par l'espace public.		
5- Cheminements doux	Percée visuelle à l'est avec possibilité d'un cheminement doux ? Passage piéton en	Non, percée visuelle uniquement. Non, mais question		

	<p>souterrain pour rejoindre l'arrêt de tramway et la future Cité musicale ?</p> <p>Percées visuelles, accès à la Loire à développer,</p> <p>Cheminevements en bords de Loire à préserver</p>	<p>soulevée par la Mission Val de Loire en cours des études.</p> <p>Il s'agira de retrouver de l'urbanité en prenant en compte l'ensemble des circulations sur le secteur élargi.</p> <p>Enjeu d'accroche à la Loire pour Saint Jean de la Ruelle.</p> <p>Enjeu plus large (métropolitain).</p>		
6- Projet de restaurant	Définition des destinations services/commerces sera actualisée dans le cadre de l'élaboration du PLUm			
7- Calendrier prévisionnel	<p>Octobre/Novembre : désignation du Commissaire-enquêteur,</p> <p>Décembre/Janvier 2019 : enquête publique (1 mois), Janvier/Février : avis du Commissaire-enquêteur (1 mois minimum),</p> <p>Printemps 2019 : délibération d'approbation par le Conseil métropolitain, Délais de recours : 2 mois.</p>			Orléans Métropole en lien avec la commune
8-	<p>Demande de l'ABF de rencontrer le lauréat pour donner un avis simple, en lien avec la Mission Val de Loire, sur le choix des couleurs, la nature des matériaux des futures constructions, en amont du dépôt des permis de construire.</p>	<p>Avis favorable de la ville pour contribution au caractère qualitatif de l'opération.</p>		

